|  |  |
| --- | --- |
|  | **FORMULAIRE DE NOTIFICATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL** |
| Ce document constitue l'annexe 5 de l'instruction AMF DOC-2008-03  |
| Ce formulaire, qui concerne les sociétés de gestion de portefeuille qui gèrent des FIA mais ne sont pas agréées au titre de la directive 2011/61/UE, est transmis à l'interlocuteur habituel à l'AMF de la société sans délai en cas de dépassement des seuils fixés à l'article R. 532-12-1 du code monétaire et financier. |
| Dénomination sociale de la société de gestion de portefeuille :Franchissement de seuil de nature non passagère (au sens de l'article 4 du règlement délégué (UE) n° 231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012)Franchissement de seuil de nature passagère (au sens de l'article 4 du règlement délégué (UE) n° 231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012). Dans ce cas, préciser les informations motivant l'avis de la personne morale quant à la nature passagère de la situation, incluant notamment une description de la situation et une explication des raisons pour lesquelles elle doit être considérée comme passagère.En application du règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 7817 du 6 janvier 1978, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès, de rectification, d’effacement, d’opposition ou de limitation du traitement des données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé par courrier à l’adresse suivante : AMF Délégué à la protection des données - 17 place de la Bourse, 75002 Paris ; et via le formulaire « données personnelles » accessible sur le site internet de l’AMF. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL. |



|  |  |
| --- | --- |
|  | **Formulaire de notification de franchissement de seuil Annexe 5 de l'instruction DOC-2008-03** |
| SuiteInformations motivant l'avis de la société de gestion de portefeuille quant à la nature passagère de la situation, incluant notamment une description de la situation et une explication des raisons pour lesquelles elle doit être considérée comme passagère |

